



L'Essentiel

Les études de l'Hadopi en 10 minutes chrono - #15 - mai 2019

LA CONSOMMATION ILLICITE DE PROGRAMMES TV EN DIRECT CONCERNE DÉJÀ UN QUART DES INTERNAUTES

L'accès illégitime aux programmes télévisés en direct est pratiqué par environ un quart des internautes de 15 ans et plus. On distingue trois modes d'accès illégitimes principaux: le plus répandu et le plus ancien est le *live streaming* d'événements sportifs via des sites dédiés qui touche 17% des internautes; l'accès aux programmes diffusés en *live* sur les réseaux sociaux par les utilisateurs qui concerne 14% des internautes; enfin, apparue plus récemment, l'IPTV

illégitime via des logiciels et applications spécifiques, intégrés ou non à un boîtier à brancher sur le téléviseur, à laquelle ont actuellement recours 5% des internautes. Ces services illégitimes exposent leurs utilisateurs à des risques réels: virus, *malwares*, publicités intempestives ou piratage de leurs données bancaires. L'IPTV illégitime présente également un risque élevé de cannibalisation pour l'offre légitime: 54% de ses utilisateurs se sont déjà désabonnés d'une offre légitime.

MÉTHODOLOGIE

Étude réalisée avec l'institut Ifop comprenant une phase qualitative conduite de juillet à septembre 2018 (10 entretiens à domicile et 2 mini-groupes de 6 participants de 2h30) et une phase quantitative réalisée en ligne du 27 novembre 2018 au 3 janvier 2019 auprès d'un échantillon national représentatif (selon la méthode des quotas) de 1002 internautes de 15 ans et plus, complété par un échantillon de 800 consommateurs illégitimes de programmes TV en direct, soit un total de 1 802 internautes, dont 1031 consommateurs illégitimes de programmes TV en direct interrogés.

L'ACCÈS ILLICITE AUX PROGRAMMES DE TÉLÉVISION EN DIRECT : DES PRATIQUES RÉCENTES ET EN DÉVELOPPEMENT

Des pratiques qui se sont largement développées en 2018

L'accès illégal aux programmes de télévision diffusés en direct concerne environ un quart des internautes de 15 ans et plus (24%), un taux proche de celui de la consommation illégitime de biens culturels dématérialisés en général (27% selon le Baromètre des usages Hadopi 2018). Trois modes d'accès ont pu être observés:

- le plus répandu est le «*live streaming* d'événements sportifs», pratiqué par 17% des internautes et consistant à accéder ponctuellement à des retransmissions sportives (rencontres de football en particulier) diffusées en «*live*» via des sites illégitimes. Si, pour 39% des «*live streamers*», il s'agit d'une pratique antérieure à 2017, près de la moitié d'entre eux (46%) l'ont adoptée en 2018;
- l'accès aux programmes télévisés captés par des internautes et rediffusés en *live* via les réseaux sociaux est utilisé par 14% des internautes (via par exemple Facebook Live, YouTube Live ou Periscope);

FIGURE 1 : TAUX DE PÉNÉTRATION, FRÉQUENCE ET ANTÉRIORITÉ DES PRATIQUES ILLICITES
BASE: INTERNAUTES DE 15 ANS ET PLUS ET UTILISATEURS DE CHAQUE MODE D'ACCÈS ILLICITE.

	Internautes	Le font au moins 3 fois par semaine	Ont commencé en 2018
TOTALISENT AU MOINS UNE PRATIQUE	24%	57%	53%
REGARDENT DES RETRANSMISSIONS SPORTIVES SUR DES SITES DE LIVE STREAMING	17%	52%	46%
REGARDENT EN DIRECT DES PROGRAMMES TV PARTAGÉS PAR D'AUTRES INTERNAUTES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX	14%	61%	52%
UTILISENT UN BOÎTIER OU UNE APPLICATION IPTV	5%	73%	69%

• enfin, les pratiques liées à «l’IPTV illicite», c’est-à-dire l’accès à des bouquets constitués de très nombreuses chaînes télévisées au moyen de logiciels ou d’applications dédiées, intégrés ou non à un boîtier électronique branché au téléviseur, concernent aujourd’hui 5 % des internautes de 15 ans et plus. L’IPTV illicite appelle néanmoins une vigilance particulière du fait du caractère récent de son développement (69 % de ses utilisateurs actuels ont débuté

cette pratique en 2018) et de l’intensité des pratiques auxquelles elle donne lieu (73 % y ont recours au moins trois fois par semaine et 36 % tous les jours ou presque).

Live streaming et IPTV illicites : deux modes d’accès pour des usages distincts

Ces consommateurs de programmes TV en direct diffusés illégalement correspondent à un profil habituel pour des

pratiques illicites d’accès aux contenus en ligne : majoritairement urbains, à la fois très technophiles et gros consommateurs de contenus, licites et illicites. Ce sont en effet plus fréquemment des hommes, jeunes (moins de 35 ans), de catégorie socio-professionnelle supérieure et ayant un intérêt particulier pour les nouvelles technologies. Ils sont également beaucoup plus abonnés que la moyenne à des offres légales, que ce soit à des offres de télévision payante ou de vidéo à la demande (VàDA).

FIGURE 2 : PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET EN TERMES DE PRATIQUES CULTURELLES DES INTERNAUTES ACCÉDANT ILLÉGALEMENT AUX PROGRAMMES TV EN DIRECT – BASE : ENSEMBLE DES UTILISATEURS ILLICITES ET UTILISATEURS ILLICITES PAR MODE D’ACCÈS ILLICITE.

	Internauts	Au moins une pratique illégale	Live streaming	Réseaux sociaux	IPTV illégale
HOMMES	50 %	64 % +	67 % +	60 % +	66 % +
FEMMES	50 %	36 % -	33 % -	40 % -	34 % -
15-24 ANS	18 %	25 % +	24 % +	27 % +	19 %
25-34 ANS	18 %	29 % +	29 % +	27 % +	36 % +
35-49 ANS	29 %	30 %	30 %	32 %	33 %
50 ANS ET PLUS	36 %	16 % -	16 % -	14 % -	12 % -
CSP+	31 %	43 % +	44 % +	43 % +	53 % +
TV PAYANTE	39 %	71 % +	69 % +	63 % +	83 % ++
VàDA	40 %	71 % +	72 % +	72 % +	87 % ++

+ / - Écart significativement positif/négatif à 95 % par rapport à l'ensemble

Les utilisateurs de services IPTV illicites s’avèrent être les plus gros consommateurs de contenus télévisés en général, le recours à l’IPTV illicite leur permettant de répondre à des attentes diversifiées et particulièrement importantes en la matière.

Un peu plus âgés que la moyenne des internautes et appartenant plus souvent à des catégories socio-professionnelles supérieures, ils sont massivement abonnés à des offres de télévision payante et de vidéo à la demande par abonnement et consacrent beaucoup de temps au visionnage de la télévision linéaire.

Ils consomment tous types de programmes de manière bien plus importante que la moyenne et en particulier les programmes étrangers non diffusés légalement en France, les contenus jeunesse (ils appartiennent le plus souvent à des foyers avec enfants) et le sport. Les *live streamers* sont, eux, avant tout, de très grands amateurs de sport. Ils suivent de manière

intensive les différentes compétitions sportives, y compris les moins répandues. Ils ont une consommation importante de contenus audiovisuels, mais montrent moins d’intérêt pour la télévision linéaire et lui préfère une consommation délinéarisée, via les offres de VàDA en particulier. Ces deux profils ont en commun un goût prononcé pour les programmes sportifs. Le recours à ces modes d’accès illicites a ainsi correspondu pour une partie d’entre eux à la volonté de suivre certaines compétitions sportives phares de 2018, comme les matchs de la Coupe du Monde de football non diffusés sur des chaînes gratuites et la Ligue des Champions en septembre (respectivement pour 15 % et 18 % des *live streamers* et pour 15 % et 13 % des IPTV illicites).

Un point d’entrée unique à un catalogue très étendu

Au-delà du prix, toujours cité comme première motivation des pratiques illicites, quel que soit le bien culturel, c’est avant

tout les attraits du catalogue, avec l’accès à un large choix de contenus (36 %) et à des contenus de qualité (31 %), qui constitue la principale motivation à recourir à des services illicites pour consommer des programmes TV en direct.

Les différents modes d’accès illicites utilisés proposent, en effet, un point d’entrée unique à une offre de services étendue : des chaînes gratuites (57 % en moyenne en visionnement), mais aussi très largement des offres payantes, qu’il s’agisse de chaînes françaises (38 %), ou de plateformes VàDA (31 %), ainsi que des chaînes étrangères non accessibles en France (41 %). Ainsi, si le suivi des programmes sportifs a pu être le déclencheur des pratiques illicites pour une partie de ces profils illicites, ces pratiques concernent également d’autres catégories de contenus, y compris les services délinéarisés.

GRATUITS OU PAYANTS, DES SERVICES ILLICITES LARGEMENT INSATISFAISANTS

Un accès le plus souvent gratuit pour le live streaming et payant pour l’IPTV illicite

Les propensions à payer varient fortement selon les profils. Les *live streamers*, plus jeunes, avec moins de moyens, sont peu impliqués dans cette pratique de *live*

streaming et accèdent pour 90 % d’entre eux toujours ou souvent de manière gratuite aux programmes sportifs qu’ils visionnent illégalement.

À l’inverse, les utilisateurs d’IPTV illicite, plus âgés et appartenant plus fréquemment à des catégories socio-professionnelles

supérieures se montrent soucieux de leur confort et n’hésitent pas à investir dans des équipements, parfois coûteux ou à se lancer dans des installations complexes, pour s’assurer un bon confort de visionnage, le rapport qualité-prix leur paraissant toujours en leur faveur.

Ils sont ainsi **plus de la moitié (56%) à payer pour accéder à ces services**. 39% payent un abonnement et 17% peuvent parfois payer pour obtenir les *playlists* «M3U» (voir encadré ci-contre) permettant d'accéder illégalement aux chaînes TV en direct et aux œuvres à la demande. De plus, 81% d'entre eux ont acheté un boîtier à brancher sur leur téléviseur afin d'accéder à ces services. Le coût moyen d'installation annuel est ainsi estimé à 110 euros chez les personnes ayant souscrit un abonnement illicite payant et ayant acheté un boîtier.

Des services qui restent insatisfaisants par rapport à l'offre légale

Ces profils de passionnés de programmes sportifs (*live streamers*), de télévision et de contenus audiovisuels en général (consommateurs d'IPTV illicite) **restent globalement peu satisfaits des services illicites qu'ils utilisent**. Les principaux inconvénients cités, notamment par les *live streamers*, concernent les bugs, pannes et problèmes techniques (pour 40% de

ces profils illicites), les risques d'être exposés à des virus et des *malwares* (36%) et l'exposition à des publicités intempestives (36%).

« Même quand on a une bonne connexion la qualité de l'image avec l'IPTV n'est pas toujours top. Et puis ça plante parfois, quand il y a trop de monde comme pendant la Coupe du Monde. »

(Abonné IPTV)

Les utilisateurs d'IPTV illicite, plus soucieux des services proposés, regrettent de ne pas disposer d'un service après-vente et de contrôle parental comme pour les offres légales (leurs enfants accédant à des programmes jeunesse par ce moyen).

L'offre légale de télévision payante reste ainsi attractive, notamment par la qualité d'image et la facilité d'utilisation qu'elle

offre, la fiabilité du service étant plus appréciée dans le cas des utilisateurs d'IPTV illicite que des *live streamers* qui ont sans doute en mémoire des coupures de service survenues lors de la diffusion de certains matches de la Ligue des Champions.

C'est finalement surtout le prix de ces offres qui freine la consommation légale des *live streamers* et des consommateurs d'IPTV illicite dans la mesure où ils devraient cumuler plusieurs abonnements pour accéder à un choix aussi large que celui proposé par ces modes d'accès illicites.

« L'ergonomie [de l'IPTV illicite] est moins bien qu'une box, il y a besoin de plus de boutons pour arriver au même résultat : il faut choisir l'application, le groupe de chaînes, puis choisir la chaîne (-) et on ne peut pas faire d'enregistrement. »

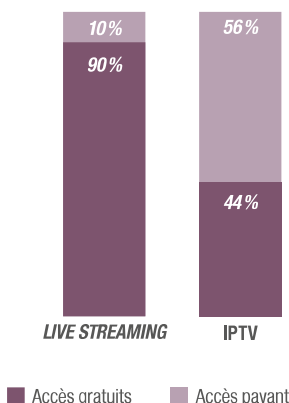
(Abonné IPTV)

FIGURE 4 : INCONVÉNIENTS ASSOCIÉS AUX PRATIQUES DE TV ILLICITES – BASE : ENSEMBLE DES UTILISATEURS ILLICITES ET UTILISATEURS ILLICITES PAR MODE D'ACCÈS ILLICITE.

	Au moins une pratique illégale	Live streaming	Réseaux sociaux	IPTV illégale
IL Y A DES BUGS, DES PANNES OU DES PROBLÈMES TECHNIQUES	40%	41%	39%	29% -
LE RISQUE D'ATTRAPER UN VIRUS, UN MALWARE...	36%	37%	37%	28% -
IL Y A DES PUBLICITÉS INTEMPESTIVES	36%	38%	36%	24% -
LE RISQUE D'ÊTRE SANCTIONNÉ CAR C'EST ILLÉGAL	28%	30%	29%	22%
LE RISQUE DE SE FAIRE PIRATER SES DONNÉES BANCAIRES OU SES DONNÉES PERSONNELLES	23%	22%	25%	22%
IL MANQUE LES OPTIONS DE VISIONNAGE HABITUELLEMENT DISPONIBLES SUR LES OFFRES TV (REPLAY, ENREGISTREMENT, VOD...)	22%	20%	21%	24%
C'EST DIFFICILE À UTILISER TECHNIQUEMENT	20%	20%	19%	20%
EN CAS DE PROBLÈME, IL N'Y A PAS DE SERVICE APRÈS-VENTE (CONSEIL/RÉPARATION SI CELA NE MARCHE PAS)	6%	5%	6%	24% +
IL N'Y A PAS DE CONTRÔLE PARENTAL	5%	5%	5%	21% +
AUTRES INCONVÉNIENTS, FREINS	2%	1%	2%	1%

+ / - Écarts significativement positifs/négatifs à 95% par rapport à des individus ayant recours à des pratiques illicites

FIGURE 5 : PROPENSION À PAYER (TOUJOURS OU LE PLUS SOUVENT) SELON LE MODE D'ACCÈS ILLICITE – BASE : INTERNAUTES ET UTILISATEURS DE CHAQUE MODE D'ACCÈS ILLICITE.



Éclairages techniques sur le fonctionnement du *live streaming* et de l'IPTV illicites

- Le *live streaming* illicite se rapproche de l'écosystème dual du *streaming* illégal à la demande: des sites de référencement gratuits recensent, et le plus souvent intègrent directement sur leurs pages, des vidéos diffusées depuis des plateformes tierces spécialisées dans le *live streaming*.

Certaines plateformes de *live streaming* activent de manière automatique, pour alléger la charge sur les serveurs, une fonction de partage en pair à pair au niveau du navigateur Internet des utilisateurs et à leur insu.

- L'IPTV illicite repose sur des *playlists* de chaînes (ou listes de lecture) au format M3U (pour «MPEG version 3.0 URL») contenant des listes étendues d'adresses URL

correspondant chacune à un contenu. Ces *playlists* renvoient vers des serveurs dédiés au *streaming* et donnent accès à un choix extrêmement large (plusieurs milliers) aussi bien de chaînes TV du monde entier, en direct, que de films et de séries TV disponibles à la demande.

Ces *playlists*, souvent payantes (par abonnement), sont chargées dans des applications spécifiques ou des logiciels multimédias (tels que Kodi). Ces logiciels peuvent être installés sur différents terminaux (ordinateurs, téléviseurs connectés, smartphones...) ou encore, cas le plus fréquent, sur des boîtiers électroniques multifonctions (du type box Android TV) ou dédiés à l'IPTV (Dreambox, etc.) à brancher sur le téléviseur.

UNE CANNIBALISATION DE L'OFFRE LÉGALE

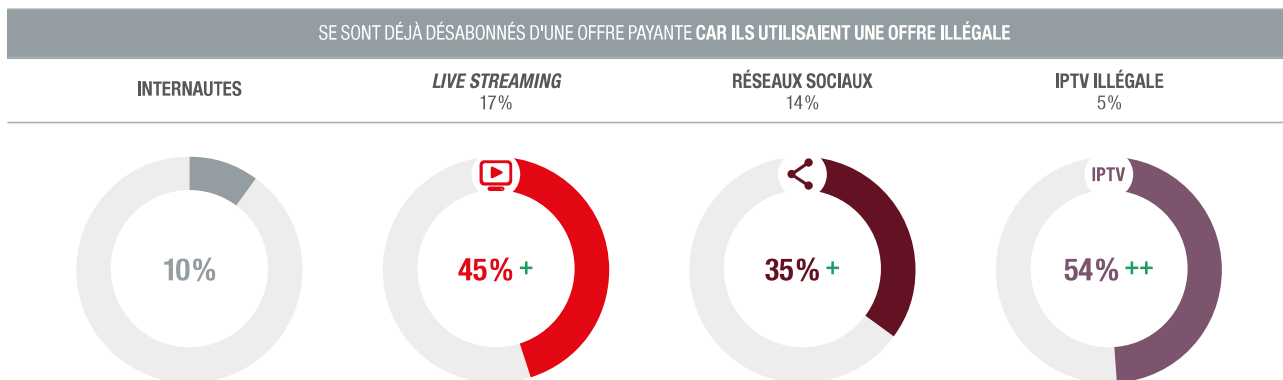
Il demeure que ces services illicites cannibalisent aujourd'hui l'offre légale: 54 % des utilisateurs de services IPTV illicites se sont déjà désabonnés d'une offre légale payante au motif qu'ils utilisaient un service illégal. Ce taux est de 45 % chez les

live streamers et de 35 % pour les internautes qui regardent illégalement des contenus TV en direct sur les réseaux sociaux.

Dans la mesure où ces offres d'IPTV illicites proposent un point d'entrée unique pour des

offres aussi bien linéaires que délinéarisées, le risque de substitution aux offres légales concerne les différentes catégories d'offres: chaînes de télévision payantes et plateformes V&DA.

FIGURE 6 : DÉSABONNEMENT D'UNE OFFRE LÉGALE SUITE À L'UTILISATION D'UN ACCÈS ILLICITE – BASE: ENSEMBLE DES INTERNAUTES ET UTILISATEURS DE CHAQUE MODE D'ACCÈS ILLICITE.



+ / - Écarts significativement positifs/négatifs à 95% par rapport à l'ensemble

ENSEIGNEMENTS CLÉS

- Un quart (24 %) des internautes accèdent illégalement à des programmes TV en direct: 17 % via des sites de *live streaming*, 14 % via les réseaux sociaux et 5 % via un boîtier ou une application IPTV;
- Il s'agit d'une pratique récente, qui s'est fortement développée en 2018, en lien avec des compétitions sportives phares (Coupe du Monde de football, Ligue des Champions);
- Ces modes d'accès illicites proposent un point d'entrée unique pour différents services de l'offre légale: les chaînes gratuites, les chaînes payantes et étrangères, mais aussi un « catalogue » d'œuvres accessibles de manière délinéarisée;
- Ces services illicites cannibalisent l'offre légale: 54 % des utilisateurs d'IPTV illicite et 45 % des *live streamers* se sont déjà désabonnés d'une offre légale du fait de l'utilisation d'un service illicite;
- Ces modes d'accès présentent des risques importants pour les internautes: 40 % des utilisateurs au global sont confrontés à des bugs ou à des problèmes techniques, 36 % savent qu'ils peuvent être victimes d'un virus informatique. De manière spécifique, 21 % des utilisateurs d'IPTV illégale déplorent l'absence de contrôle parental pour un équipement utilisé par l'ensemble de leur foyer.

RETROUVEZ LES RAPPORTS COMPLETS DES ÉTUDES SUR LE SITE DE L'HADOPI www.hadopi.fr

Derniers numéros parus:

-L'Essentiel #14: Les 8-14 ans et les pratiques illicites: un enjeu parental.

-L'Essentiel #13: L'écosystème illicite de biens culturels dématérialisés: de nombreux acteurs, des liens multiples entre eux.

-L'Essentiel #12: Consommation culturelle en ligne: les 15-24 ans, une propension à payer supérieure aux autres consommateurs!

Contactez-nous pour recevoir par courriel les avis de parution (10 numéros par an environ): presse@hadopi.fr

Directeur de la publication: Denis Rapone / contributeurs à ce numéro: Marianne Serfaty, Didier Wang / Chargé de publication: Martin de Beaune
Réalisation: agencezebra.com / ISSN 2646-831X

Hadopi

HAUTE AUTORITÉ POUR LA DIFFUSION DES ŒUVRES ET LA PROTECTION DES DROITS SUR INTERNET
4, rue du Texel - 75014 PARIS - www.hadopi.fr
Contact: presse@hadopi.fr @InsidOpi